



Baromètre Santé Durable

Edition 2015

VOTRE PROFIL

Nom de l'établissement	Hôpital Léon Bérard
Directeur / Directrice	Bernard MALATERRE
Code Postal - Ville	83418 - HYERES CEDEX
Identifiant	N1606

Mode d'emploi :

Parmi toutes les questions du baromètre, 19 sont considérées comme stratégiques et révélatrices d'une bonne prise en compte du développement durable dans votre établissement. Voici votre positionnement sur ces différents items et quelques indications utiles pour aller plus loin. Ce document n'a pas la prétention d'être un audit ou un diagnostic personnalisé de votre établissement.

Légende des commentaires :

Votre réponse est signe d'une bonne prise en compte du développement durable ; elle est innovante et/ou exemplaire.	Vous êtes sur la bonne voie mais votre démarche n'est pas encore aboutie.	Voici un thème à traiter prioritairement, c'est un axe de progrès pour faire avancer votre politique de développement durable. Dans certains cas, la réglementation n'est pas respectée.

EN PARTENARIAT AVEC :



AVEC LE SOUTIEN DE :



UN ÉVÈNEMENT :



Prenez-vous en compte les questions de développement durable au sein de votre établissement ?

Votre réponse :

Oui
 Non

Les réponses des participants à l'édition 2015 :

96% Oui
 4% Non

Commentaires :



Avez-vous mis en place des indicateurs de suivi de vos actions de DD ? (critère HAS)

Votre réponse :

Oui
 Non

Les réponses des participants à l'édition 2015 :

58% Oui
 42% Non

Commentaires :

Les indicateurs sont indispensables pour montrer l'efficacité de vos actions et les adapter au fur et à mesure.



EN PARTENARIAT AVEC :



AVEC LE SOUTIEN DE :



UN ÉVÉNEMENT :



Avez-vous réalisé les diagnostics suivants pour connaître votre impact environnemental...

Votre réponse :

	Oui	Non
DPE (diagnostic de performance énergétique)	x	
Audit énergétique	x	
Bilan des gaz à effet de serre (Bilan Carbone)	x	

Les réponses des participants à l'édition 2015 :

	Oui	Non
DPE (diagnostic de performance énergétique)	48%	52%
Audit énergétique	39%	61%
Bilan des gaz à effet de serre (Bilan Carbone)	38%	62%

Commentaires :

DPE (diagnostic de performance énergétique)



Audit énergétique



Bilan des gaz à effet de serre (Bilan Carbone)



Ce bilan est une opportunité pour réduire les consommations d'énergies fossiles et donc faire des économies, d'optimiser les achats et d'intégrer des notions de performance durable.

EN PARTENARIAT AVEC :



AVEC LE SOUTIEN DE :



UN ÉVÈNEMENT :



Y a-t-il dans votre établissement une personne dédiée aux questions de développement durable ?

Votre réponse :

Oui
 Non

Les réponses des participants à l'édition 2015 :

68% Oui
 32% Non

Commentaires :



Avez-vous identifié vos parties prenantes ?

Votre réponse :

Oui
 Non

Les réponses des participants à l'édition 2015 :

46% Oui
 54% Non

Commentaires :



Vous êtes sur la voie de l'expertise en matière de RSE ! Pour en savoir plus, télécharger le guide du dialogue avec les parties prenantes, réalisé par le Ministère du Développement durable :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_3_-_Dialogue.pdf

Le développement durable fait-il partie des thématiques de communication de votre établissement ?

Votre réponse :

	Oui	Non
Communication interne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Communication externe	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Les réponses des participants à l'édition 2015 :

	Oui	Non
Communication interne	88%	12%
Communication externe	46%	54%

Commentaires :

Communication interne



La communication sur les enjeux et les objectifs des démarches de développement durable et RSE est indispensable. Il faut convaincre, mobiliser, montrer l'exemple et la voie, valoriser et faire connaître les résultats pour permettre la prise de conscience et le changement de comportements. La cible interne est celle que la communication visera en priorité. Vis à vis de l'extérieur, la communication sur l'engagement DD peut être un atout pour l'image de l'établissement, un plus pour son attractivité et son intégration dans un territoire. Mais le public est aujourd'hui expert et sensible à la réalité des déclarations, le « greenwashing » (action qui consiste à abuser ou à utiliser à mauvais escient un argument écologique dans son discours) est à éviter absolument, effet boomerang garanti ! Un conseil pour la communication externe : ne communiquer sur votre démarche de développement durable uniquement lorsqu'elle est véritablement engagée et lorsque vous avez des actions concrètes et des résultats à partager.

Communication externe



EN PARTENARIAT AVEC :

AVEC LE SOUTIEN DE :

UN ÉVÉNEMENT :



Quelles actions relevant de la sécurité et santé au travail avez-vous mis en oeuvre ?

Votre réponse :

- Elaboration du document unique des risques professionnels (critère HAS)
- Promotion de la santé au travail (critère HAS)
- Lutte contre les addictions
- Education nutritionnelle
- Prévention des risques professionnels
- Prévention des troubles musculo-squelettiques
- Prévention du stress
- Autre
- Aucune

Les réponses des participants à l'édition 2015 :

- 97% Elaboration du document unique des risques professionnels (critère HAS)
- 53% Promotion de la santé au travail (critère HAS)
- 31% Lutte contre les addictions
- 30% Education nutritionnelle
- 89% Prévention des risques professionnels
- 77% Prévention des troubles musculo-squelettiques
- 56% Prévention du stress
- 11% Autre

Commentaires :

Depuis 2001, tout employeur doit recenser les risques présents dans son entreprise, évaluer leur gravité, leur probabilité de survenue et consigner ces informations dans un document unique, mis à la disposition du personnel. Cette réglementation est parfaitement connue dans le secteur sanitaire et médico-social, comme l'indique vos réponses et est très souvent complétée par un plan de prévention des risques professionnels. La prévention des TMS, elle aussi fortement pratiquée, reflète les difficultés des métiers dans le secteur, source d'absentéisme et de maladies professionnelles. La prévention du stress, responsable de 50 à 60% de l'absentéisme en Europe, est à la hausse. La tendance est de passer d'une prévention plutôt orientée gestion hygiéniste et sécuritaire à une vision plus large basée sur l'accompagnement et la promotion de la santé et de la sécurité. Dans tous les secteurs, la prévention des risques psycho-sociaux est une préoccupation réelle qui doit être intégrée à une vision globale de la santé au travail, c'est un enjeu de taille pour la performance des établissements.

Quelles actions avez-vous mis en oeuvre dans votre politique de ressources humaines ?

Votre réponse :

- Action en faveur de l'égalité Hommes / Femmes
- Actions en faveur de l'accès à l'emploi des handicapés
- Convention avec l'Agefigh ou le FIPHFP
- Lutte contre les discriminations
- Lutte contre l'illettrisme
- Actions en faveur de l'emploi des seniors
- Action en faveur des personnes en insertion
- Autre
- Aucune

Les réponses des participants à l'édition 2015 :

- 47% Action en faveur de l'égalité Hommes / Femmes
- 70% Actions en faveur de l'accès à l'emploi des handicapés
- 27% Convention avec l'Agefigh ou le FIPHFP
- 25% Lutte contre les discriminations
- 10% Lutte contre l'illettrisme
- 39% Actions en faveur de l'emploi des seniors
- 46% Action en faveur des personnes en insertion
- 12% Autre
- 7% Aucune

Commentaires :

Un des aspects du volet social des démarches de développement durable concerne l'accès à l'emploi. On entend par là les actions qui visent à réduire les discriminations face à l'emploi (en raison de son genre, âge, origine sociale ou culturelle, histoire et passé professionnel...) et qui permettent de maintenir voire d'améliorer son « employabilité ». Etant donné les caractéristiques et les publics du secteur sanitaire et médico-social, les actions en faveur de l'emploi des personnes handicapées arrivent en tête des démarches et sont pratiquées par plus de 70% des répondants au baromètre.

EN PARTENARIAT AVEC :



AVEC LE SOUTIEN DE :



UN ÉVÉNEMENT :



Quelles actions avez-vous mis en oeuvre pour améliorer les conditions de travail ?

Votre réponse :

- Amélioration de la qualité de vie au travail (critère HAS)
- Plan d'amélioration des conditions de travail (critère HAS)
- Importance donnée au dialogue social, implication des représentants du personnel et des syndicats
- Présence d'une crèche ou d'un mode de garde facilité sur le lieu de travail
- Existence d'une conciergerie pour apporter des services aux personnels (pressing, poste ...)
- Autre
- Aucune

Les réponses des participants à l'édition 2015 :

- 76% Amélioration de la qualité de vie au travail (critère HAS)
- 66% Plan d'amélioration des conditions de travail (critère HAS)
- 80% Importance donnée au dialogue social, implication des représentants du personnel et des syndicats
- 14% Présence d'une crèche ou d'un mode de garde facilité sur le lieu de travail
- 2% Existence d'une conciergerie pour apporter des services aux personnels (pressing, poste ...)
- 11% Autre
- 3% Aucune

Commentaires :

L'amélioration de la qualité de vie au travail, formalisée dans un plan d'actions, est l'un des critères entrant dans la certification « v2014 » de la Haute Autorité de Santé. Le manuel de certification a été mis à jour en 2014 et met en place notamment un compte qualité ainsi qu'une évolution des méthodes de visites. C'est dans ce domaine que les démarches de développement durable dans le secteur de la santé et de l'autonomie sont les plus fréquentes, pour faire face à la difficulté des postes et des missions dans les établissements. Pour mener ces actions, le dialogue social et l'implication des représentants du personnel sont reconnus comme des rouages incontournables. L'Agence nationale de l'amélioration des conditions de travail propose de nombreuses ressources et documentations utiles pour l'élaboration de votre plan : www.anact.fr.

Votre établissement est-il accessible aux personnes handicapées ?

Votre réponse :

- Oui, depuis sa construction
- Oui, depuis que des travaux d'accessibilité ont été réalisés
- Non

Les réponses des participants à l'édition 2015 :

- 45% Oui, depuis sa construction
- 42% Oui, depuis que des travaux d'accessibilité ont été réalisés
- 13% Non

Commentaires :



EN PARTENARIAT AVEC :



AVEC LE SOUTIEN DE :



UN ÉVÈNEMENT :



Avez-vous introduit des critères de développement durable dans votre politique d'achats ?

Votre réponse :

- Oui
 Non

Les réponses des participants à l'édition 2015 :

- 82% Oui
 18% Non

Commentaires :



Pour aller plus loin, avez-vous fixé des objectifs quantitatifs ? Par exemple : nombre d'heures de travail sous-traitées exercées par des personnes en insertion, pourcentage de produits issus de l'agriculture biologique ou en circuits courts dans les achats de denrées alimentaires, taux de matériaux recyclés entrant dans la composition d'un produit, reprise des emballages par le fournisseur pour recyclage, part des produits avec écolabel utilisés par le prestataire de nettoyage... A noter qu'en 2015, 8 établissements sur 10 (82% exactement) ont introduit des critères de développement durable dans leur politique d'achats. Les établissements publics sont plus nombreux que la moyenne à avoir imposé ces critères (90% des établissements publics : CHU, Hôpitaux publics...). Les produits d'entretiens, les fournitures de bureaux et l'alimentation sont les achats les plus couramment concernés par les critères de développement durable.

Pour les personnes publiques, un Plan national d'action pour les achats publics durables vient d'être publié en 2015 :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Plan_national_d_action_pour_les_achats_publics_durables_2015-2020.pdf

Quels principes prenez-vous en compte dans vos démarches d'achats durables ?

Votre réponse :

- La responsabilité sociale de vos fournisseurs
 La responsabilité environnementale de vos fournisseurs
 Les 2

Les réponses des participants à l'édition 2015 :

- 5% La responsabilité sociale de vos fournisseurs
 34% La responsabilité environnementale de vos fournisseurs
 61% Les deux

Commentaires :



Les achats responsables intègrent la dimension environnementale et la dimension sociale. Exemple de critères environnementaux : disponibilité des matières premières utilisées, matériaux non toxiques ou non dangereux entrant dans la composition du produit, quantité d'énergie consommée à l'usage, reprise des déchets d'emballages, conditions d'élimination et recyclabilité du produit et des emballages...

Exemple de critères sociaux : respect de la réglementation internationale du travail (interdiction du travail des enfants, conditions de travail dans les usines des fournisseurs), ergonomie d'utilisation des produits, non dangerosité et non toxicité à l'usage et à l'élimination, emploi de personnes en insertion et/ou porteuses d'un handicap...

EN PARTENARIAT AVEC :



AVEC LE SOUTIEN DE :



UN ÉVÉNEMENT :



Avez-vous mis en place une stratégie d'achat pour limiter les emballages ?

Votre réponse :

Oui
 Non

Les réponses des participants à l'édition 2015 :

31% Oui
 69% Non

Commentaires :



Tout emballage qui entre dans votre établissement devra être éliminé, comme tout autre déchet. Souvent les emballages sont volumineux, nombreux et, sauf accord avec le fournisseur, c'est vous qui en payez l'élimination ! Le déchet le moins coûteux, le moins polluant et le plus facile à éliminer est celui que l'on ne produit pas. Quelques pistes pour réduire les emballages : acheter des produits en vrac ou en gros, grouper les commandes pour éviter des livraisons quotidiennes de petits colis sur-emballés, s'assurer que les emballages sont recyclables et les collecter dans la filière adaptée, négocier une reprise des emballages avec votre fournisseur... De nombreux conseils sur :

www.ecoemballages.fr

Intégrez-vous le développement durable dans vos projets de construction - rénovation ?

Votre réponse :

Oui
 Non

Les réponses des participants à l'édition 2015 :

86% Oui
 14% Non

Commentaires :

Les engagements nationaux et internationaux de la France en matière de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre sont importants (- 38% de consommation d'énergie dans le parc de bâtiments existants d'ici 2020 – Loi Grenelle II) ; les établissements sanitaires et médico-sociaux doivent y contribuer en réduisant la consommation énergétique de leurs bâtiments et diminuer leurs émissions de CO2. Mais la prise en compte du développement durable dans les projets immobiliers va au delà des questions énergétiques, il peut intégrer des critères de confort d'usage, d'intégration dans un environnement naturel, d'apport de lumière ainsi que le choix des matériaux et composants, les conditions de travail sur les chantiers, la réalisation d'un chantier propre...

Pour en savoir plus :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Eco-construction-.html>

EN PARTENARIAT AVEC :



AVEC LE SOUTIEN DE :



UN ÉVÈNEMENT :



Avez-vous mis en place une politique de réduction de la consommation d'eau ?

Votre réponse :

Oui
 Non

Les réponses des participants à l'édition 2015 :

79% Oui
 21% Non

Commentaires :

Au même titre que les ressources énergétiques, la préservation et la mise en valeur de la ressource en eau doivent être prises en compte par tous. C'est un des critères de la certification HAS. En raison de certaines activités (blanchisserie, stérilisation...) et des nécessités d'hygiène, la consommation d'eau dans les établissements sanitaires et médico-sociaux est très importante. Il existe cependant de nombreuses marges de manœuvre et possibilités de maîtriser les consommations, comme les équipements économiseurs d'eau, l'adoption de gestes et pratiques plus sobres en eau, la recherche systématique des fuites et des irrégularités de consommation... Les économies d'eau peuvent être importantes et le résultat sur la facture significatif !

www.ecoresponsabilite.ademe.fr/n/les-enjeux-lies-a-l-eau/n:141

Avez-vous mis en place des actions pour réduire votre consommation d'énergie ?

Votre réponse :

Oui
 Non

Les réponses des participants à l'édition 2015 :

88% Oui
 12% Non

Commentaires :

La réduction des consommations énergétiques dans le secteur de la santé et de l'autonomie est à la fois une obligation réglementaire (Loi Grenelle II, nouvelle loi sur la transition énergétique, certification HAS) mais également une nécessité financière. Les coûts de l'énergie sont en constante progression et la réduction de la facture énergétique passe par deux voies : la réduction des consommations et le recours à des sources énergétiques renouvelables. Les actions de réduction sont nombreuses et variées : choix d'équipements sobres en énergie, changement des usages et comportements (extinction totale des matériels bureautiques non utilisés, détecteurs de présence pour l'éclairage, formation aux éco-gestes...), sans oublier les interventions sur les bâtiments en matière d'isolation ou de système de chauffage plus performant... Pour guider les actions et définir les priorités, les diagnostics tels que l'audit énergétique sont des outils utiles. Pensez également aux CEE (certificats d'économies d'énergie) qui permettent de faire de substantielles économies.

www.ecoresponsabilite.ademe.fr/n/agir-sur-l-energie/n:72

Avez-vous entrepris une démarche de réduction à la source des déchets ?

Votre réponse :

Oui
 Non

Les réponses des participants à l'édition 2015 :

63% Oui
 37% Non

Commentaires :

Comme pour les emballages, les déchets les plus faciles à éliminer sont ceux que l'on ne produit pas ! La réduction à la source des déchets est donc une nécessité et un des axes principaux pour mener une gestion durable des déchets (c'est également un critère de la certification HAS). En France, la production de déchets a doublé en 40 ans et les établissements de santé produisent 700 000 T de déchets par an (source anap). Leur élimination est de plus en plus complexe et coûteuse. Au niveau international, les déchets sont un problème environnemental majeur qui menace de nombreuses espèces animales et espaces naturels. Réduire les déchets à la source signifie réduire l'entrée dans les établissements de futurs déchets, c'est à dire emballages, produits à éliminer en fin de vie, déchets d'utilisation... C'est un des piliers d'une politique d'achats responsables.

www.ecoresponsabilite.ademe.fr/n/agir-sur-les-dechets/n:59

EN PARTENARIAT AVEC :



AVEC LE SOUTIEN DE :



UN ÉVÉNEMENT :



Déchets pour lesquels vous effectuez une collecte sélective :

Votre réponse :

- x DASRI
- x Verre, papiers, cartons
Bouteilles et flacons en plastique, cartonnettes, emballages métalliques (cannettes)
- x Bois, gravats, métaux
- x Grands emballages, palettes, caisses
Bio déchets
- x Consommables informatiques
- x DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)
- x Piles usagées et accumulateurs
Encombrants, mobilier
Textiles
- x Déchets végétaux
Autre
Aucun

Les réponses des participants à l'édition 2015 :

- 90% DASRI
- 91% Verre, papiers, cartons
- 63% Bouteilles et flacons en plastique, cartonnettes, emballages métalliques (cannettes)
- 46% Bois, gravats, métaux
- 66% Grands emballages, palettes, caisses
- 21% Bio déchets
- 83% Consommables informatiques
- 63% DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)
- 90% Piles usagées et accumulateurs
- 65% Encombrants, mobilier
- 22% Textiles
- 64% Déchets végétaux
- 21% Autre
- 1% Aucun

Commentaires :

Le deuxième pilier d'une politique de gestion durable des déchets est le recyclage. Pour cela, les déchets doivent être triés et collectés dans des filières spécifiques, pour suivre ensuite un processus de recyclage et valorisation.

La collecte sélective du verre, des papiers et cartons, du plastique, des piles, des DEEE devrait être systématiquement pratiquée car les filières sont généralisées partout en France. Il en va de même pour les médicaments non utilisés, films argentiques et consommables informatiques qui, jetés sans traitement spécifique, peuvent être très toxiques. Les bio-déchets sont une problématique nouvelle pour les établissements de santé.

Obligation est faite aux gros producteurs de trier les bio-déchets et les huiles alimentaires, puis de les collecter dans une filière spécifique en vue de leur valorisation (compost ou méthanisation). Les équipements électriques et électroniques usagés sont récupérés gratuitement dans vos établissements par un éco-organisme qui les élimine ensuite selon la réglementation en vigueur. Plus d'info sur :

<http://www.reylum.com/solutions-recyclage/sante/hopital-clinique/>

D'autres types de déchets (mobilier, textile, métaux, matériel informatique...) peuvent avoir une seconde vie, notamment via des entreprises d'insertion qui les recyclent.

La facture de gestion des déchets représente moins de 7% du coût complet et réel de vos déchets. Il faut y ajouter :

- les coûts de production : achat des matières et consommables d'où proviennent vos déchets, énergie et main d'œuvre dépensées à les transformer ;
- les coûts de gestion interne : charges de manutention et de stockage interne de vos déchets ;
- les coûts de gestion externe : factures des prestataires pour l'élimination de vos déchets. (source Ademe).

EN PARTENARIAT AVEC :



AVEC LE SOUTIEN DE :



UN ÉVÈNEMENT :



Vérifiez-vous la pertinence du tri des DASRI ?

Votre réponse :

- Oui
 Non
 Non concerné(e)

Les réponses des participants à l'édition 2015 :

- 75% Oui
 16% Non
 9% Non concerné(e)

Commentaires :

Le coût de traitement des DASRI est 8 à 10 fois plus coûteux que celui des DAOM (déchets ordinaires).

Il est donc essentiel que ce qui est mis dans les boites et containers « jaunes » soit réellement et uniquement des DASRI. Mauvaises habitudes, manque de temps ou de matériel approprié, manque d'information, le tri des DASRI est souvent perfectible. Il est donc utile de vérifier régulièrement le contenu des bacs à DASRI, dans le cadre d'une action de sensibilisation et de formation au tri des agents concernés. Pour aller plus loin : voir le guide du Ministère de la Santé :

www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_Dasri_BD.pdf

Nous vous remercions de votre participation à l'édition 2015 du baromètre du développement durable en établissement de santé. Informations sur la prochaine édition sur :

www.santedurable.fr

Contact : developpement.durable@pgpromotion.fr

EN PARTENARIAT AVEC :



AVEC LE SOUTIEN DE :



UN ÉVÈNEMENT :

